



Parc d'Activités de  
**COURTINE**

# COURTINE

BULLETIN D'INFORMATIONS  
ASSOCIATION DU PARC D'ACTIVITÉS AVIGNON-COURTINE

www.courtine.asso.fr  
accueil@courtine.asso.fr

N°177

15 SEPTEMBRE / 15 NOVEMBRE 2022



## LE MOT DU PRÉSIDENT

### **DES ACTIONS À MENER POUR UNE BONNE RENTRÉE**

La fin de l'été approche doucement... les vacances caniculaires ne sont déjà plus qu'un agréable souvenir, les enfants ont repris le chemin de l'école et les entreprises relancent leur activité !

Dans ce contexte un peu flou d'inflation énergétique, d'augmentation et de manque de matières premières, les entrepreneurs auront fort à faire pour maintenir à flot le niveau d'activités de leurs entreprises et c'est en s'y préparant sereinement, si possible, qu'ils trouveront la force et les solutions adéquates pour mener à bien « leur barque ».

Dans la réalité du quotidien, les moments de répit d'un entrepreneur sont rares. Si les vacances ont permis de se reposer ou de prendre du recul, il n'en reste pas moins vrai, qu'il faut immédiatement savoir organiser la période qui arrive, anticiper les

temps forts qui vont être l'objet d'évènements, de déplacements, de lancement d'un produit et, en même temps, gérer l'entreprise en général.

Prendre un temps de réflexion est primordial, faire le point sur l'activité de son entreprise paraît essentiel, actualiser le fichier clients en essayant de s'adapter à leurs besoins, envisager quels développements mettre en place pour rentabiliser au mieux l'entreprise, prévoir des rencontres avec le personnel afin de mieux l'animer en se souciant de leurs préoccupations (coût de l'essence, mobilité géographique, qualité de vie...) seront encore dans nos missions au-delà du quotidien.

Ces étapes permettront de redémarrer l'année en travaillant plus sereinement, plus efficacement, plus humainement générant aussi la rentabilité.

En ce début du mois de septembre, nous vous souhaitons bien sincèrement une excellente rentrée !

Dominique TADDEI

# Sommaire

COURTINE ACTUALITÉS	PAGE 2
COURTINE JURIDIQUE	PAGE 3
COURTINE GOSPEL	PAGE 4
COURTINE VIVRE ENSEMBLE	PAGE 5

RÔLE DE L'ASSOCIATION	PAGES 6 et 7
COURTINE EN BUS	PAGE 8
PROGRAMME DE REDYNAMISATION	PAGE 9
DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU GRAND AVIGNON	
HÔTEL FESTIVAL SUD	PAGES 10 et 11
BERGER DES ABEILLES	PAGE 12

## Mise en place de la vignette CRIT'AIR sur le grand Avignon



La circulation différenciée sur toutes les communes du Grand Avignon. Avec des épisodes de pollution qui se multiplient en toute saison, la circulation différenciée peut être mise en œuvre par le préfet en cas de pic de pollution de l'air prolongé. Ce dispositif vise à préserver la santé de tous.

### Comment cela fonctionne ?

La circulation différenciée peut être déclenchée à partir du troisième jour de la procédure d'alerte, pour une entrée en vigueur à compter du quatrième jour.

Elle est mise en œuvre entre 6h00 et 20h00 sur l'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre, en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun)

Les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés, et les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés, ne peuvent plus circuler dans le périmètre défini par arrêté préfectoral interdépartemental.

Cependant, certains véhicules équipés d'une vignette non valable continueront à circuler (véhicules d'intérêt général, véhicules assurant du co-voiturage, véhicules agricoles, transports de denrées périssables).

### Une action partenariale renforcée jour après jour

Dès le 1<sup>er</sup> jour de l'épisode de pollution, des actions sont mises en œuvre dans tout le département de Vaucluse ainsi que sur le bassin de vie d'Avignon pour l'ensemble des secteurs d'activité : agriculture, industrie, transports... pour diminuer les émissions de polluants. Ces actions se cumulent et se renforcent lorsque l'épisode se prolonge.

### Coût de la vignette ?

Pour 3,70 € (envoi postal inclus, au 1<sup>er</sup> mars 2022),

### Comment obtenir votre vignette ?

Je peux obtenir ma vignette :

- Téléservice, avec paiement en ligne par carte bancaire sur : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)
- Courrier en utilisant le formulaire dédié avec paiement par chèque

### Validité de la vignette :

La vignette est valable aussi longtemps qu'elle est lisible et dans toute la France.

### Comment m'informer d'un épisode de pollution est en cours ?

- Sur [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr), facebook, twitter@pref84
- Sur le site de l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air [www.atmosud.org](http://www.atmosud.org) ou en m'abonnant gratuitement à leurs alertes
- En écoutant la radio locale ou la TV locale
- Sur [www.bison-fute.gouv.fr/restrictions-antipollution.html](http://www.bison-fute.gouv.fr/restrictions-antipollution.html)

## ADEME



Une information de l'ADEME pour la formation des Référents Energie dans l'Industrie. Plus que jamais, les économies d'énergie sont au cœur des préoccupations des entreprises et cette formation est une opportunité à saisir.

Former un référent énergie dans son Industrie c'est la chance d'améliorer sa performance énergétique et réduire ses coûts.

La formation peut être prise en charge jusqu'à 80%.

Plusieurs formations PROREFEI vont avoir lieu dans la région ces prochains mois :

- 21/22 sept à Grasse (06)
- 12/13 oct à Aix en Provence (13)
- 6/7 déc à Marseille (13)
- 6/7 juin 23 à Avignon (84)
- 13/14 juin 23 à Aix en Provence (13)

Pour en savoir plus sur la formation et les modalités d'inscription, c'est très simple : <https://www.prorefei.org/je-m-inscris-a-la-formation/>

## RECHERCHE



Recherche location de bureau meublé pour 2/3 personnes (max 20m<sup>2</sup>) en occupation permanente pour l'exercice d'une profession de services (bureau d'études).

Possibilité de bureau partagé avec d'autres activités. 1 ou 2 places de parking souhaité. Pour toute information, contactez le 06 18 97 52 22.

## SAVE THE DATE

### 3<sup>ème</sup> édition

### Dîner des Chefs au Palais des Papes

Vendredi 25 novembre 2022

Si vous souhaitez déjà pré-réserver votre table ou vos places, n'hésitez pas à envoyer un mail à Karine CHESNEL : [k.chesnel@isc84.org](mailto:k.chesnel@isc84.org)

Au plaisir de vous y retrouver pour un dîner gastronomique dans un lieu magique au profit de la lutte contre le cancer.



# Contravention avec un véhicule de société

Jusqu'en 2017, l'employeur pouvait choisir de payer l'amende au nom de la société. Le salarié auteur de l'infraction évitait ainsi le retrait de points sur son permis de conduire, la contravention étant adressée à la société titulaire du véhicule qui, en tant que personne morale, ne pouvait se voir appliquer cette sanction. La loi du 18 novembre 2016 relative à la "modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle" a mis fin à cette pratique en créant une nouvelle obligation à l'encontre des employeurs, qui sont désormais tenus de communiquer l'identité du conducteur du véhicule, sous peine de commettre eux-mêmes une infraction.

## Désignation de l'auteur de l'infraction : une obligation de l'employeur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'employeur a l'obligation de désigner le salarié conducteur du véhicule de société et responsable de l'infraction routière. Il dispose d'un délai de 45 jours à compter de l'envoi ou de la remise de l'avis de contravention pour communiquer à l'autorité compétente les informations concernant le conducteur du véhicule : son identité, son adresse ainsi que la référence de son permis de conduire.

La transmission de ces informations peut être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée, sur le site de l'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions). Le salarié désigné comme conducteur recevra ensuite un avis de contravention à son nom. Il devra régler l'amende et les points seront retirés de son permis de conduire.

## Pour quelles infractions cette désignation est-elle obligatoire ?

Cette obligation de désignation concerne les infractions au code de la route constatées par un appareil de contrôle automatique, relatives :

- au port d'une ceinture de sécurité homologuée ;
- à l'usage du téléphone tenu en main ou au port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son ;
- à l'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules, de voies vertes et d'aires piétonnes ;
- à l'arrêt, au stationnement ou à la circulation sur les bandes d'arrêt d'urgence ;
- au respect des distances de sécurité entre les véhicules ;
- au franchissement et au chevauchement des lignes continues ;
- aux signalisations imposant l'arrêt des véhicules (stop, feu tricolore) ;
- aux vitesses maximales autorisées ;
- au dépassement ;
- à l'engagement dans une intersection ou dans l'espace compris entre les deux lignes d'arrêt ;
- à la priorité de passage à l'égard du piéton ;
- à l'obligation du port d'un casque homologué sur les véhicules motorisés (motocyclette, tricycle, quadricycle ou cyclomoteur) ;
- à l'obligation d'être couvert par une assurance garantissant la responsabilité civile ;
- au port d'une plaque d'immatriculation.

## Que risque l'employeur s'il ne désigne pas le salarié ayant commis l'infraction ?

Si l'employeur ne communique pas à l'administration l'identité de la personne ayant commis l'infraction dans le délai de 45 jours, il engage sa responsabilité pénale en tant que représentant légal de la société. Il devra payer l'amende initiale et recevra un avis de contravention pour non désignation du conducteur. Cette contravention de



4<sup>ème</sup> classe donne lieu à une amende forfaitaire pouvant s'élever à 750 euros au maximum.

L'infraction de non désignation du conducteur est également caractérisée lorsque le représentant légal de l'entreprise paie directement l'amende sans désigner le conducteur fautif. La société, en tant que personne morale, s'expose également à des poursuites en raison de l'infraction commise, pour son compte, par son représentant légal : le montant de l'amende peut alors s'élever à 3.750 euros.

## Que se passe-t-il si l'employeur est le responsable de l'infraction ?

Si le représentant légal de l'entreprise reçoit un avis de contravention routière pour une infraction qu'il a lui-même commise, il doit se dénoncer comme conducteur du véhicule verbalisé par un radar automatique dans le délai de 45 jours. Il recevra par la suite un avis de contravention qui lui sera personnellement adressé, pour le paiement de l'amende et le retrait de points.

- Il doit alors payer l'amende sur ses deniers personnels. Il est absolument interdit de régler le montant demandé avec les fonds de la société. Cela serait considéré comme un abus de bien social.
- Le représentant légal de l'entreprise est en effet pécuniairement responsable et doit à ce titre régler personnellement.

## Qui paie l'amende avec un véhicule de société si l'auteur de l'infraction est l'un des salariés de l'entreprise ?

Si le dirigeant de l'entreprise n'est pas en cause, il doit donner toutes les coordonnées de l'auteur de l'infraction au code de la route.

Que se passe-t-il pour le salarié responsable d'amende avec véhicule de société ?

1. Ce dernier recevra alors l'amende à son nom propre.
2. Il devra alors la payer avec ses fonds propres
3. Il se voit retirer des points sur son permis de conduire en cas d'amende avec un véhicule de société (au même titre que dans son véhicule personnel).

## Qui perd ses points en cas d'amende avec un véhicule de société ?

Celui qui perd ses points en cas d'amende avec un véhicule de société est bien l'auteur de l'infraction. Qu'il s'agisse du dirigeant en nom propre (personne physique) ou de l'un de ses salariés.

Plus de passe-droit, de faveur, la loi a mis fin à ce qui préservait les points des travailleurs si souvent sur la route.

Une loi très contestée par certains, mais qui rentre dans une volonté de responsabiliser chacun, au travail comme dans sa vie privée sur les risques engendrés par les conduites à risque ou le non-respect du code.

**Daniel LABROT, membre du Conseil d'Administration de Courtine, organise pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, un nouveau Courtine Gospel**

STAGE DE CHANT GOSPEL

organisé par MANDELA FOR EVER YOUNG

8 et 9 octobre 2022



*Mandela For Ever Young*

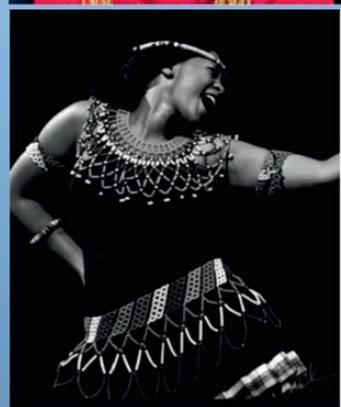


Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent vivre un moment de joie collective, de partage d'émotions positives.

Qu'importe que vous n'ayez jamais chanté, que vous ayez quelques bases ou soyez chanteur confirmé, la seule chose importante est votre envie que la magie du Gospel captera.

OUVERT à TOUS (selon les places disponibles)

Le stage sera dirigé par 4 chanteurs du groupe Sud Africain: Humanistic Wind of Soweto



1 week-end + un concert  
Pour s'initier au chant du Gospel et partager des moments forts de cohésion humaines.

Coût de 40 à 60€

Comprenant le stage de 8h et la participation au concert, à la salle l'Autre Scène à Vedène

Informations

Daniel Labrot

Tél:06 12 77 82 93

mfey84@gmail.com



# Propreté des voies et de l'espace public, vitesse excessive, dépôts sauvages

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

## Entretien des trottoirs et de la végétation en Courtine

Nous souhaitons vous rappeler votre responsabilité concernant les espaces extérieurs de vos entreprises et vous demandons de faire le nécessaire, en particulier en ce qui concerne les clôtures, les haies et les trottoirs devant chacune de vos entreprises.

C'est à chacun d'entre vous d'entretenir la partie de trottoir située devant votre entreprise. Il s'agit de maintenir les trottoirs dans un état de propreté satisfaisant, en balayant, en enlevant les feuilles mortes etc ...

Enfin, il est nécessaire d'élaguer les arbustes ou arbres qui dépasseraient au-dessus du domaine public.

Tout ceci afin de rendre la vie en Courtine plus agréable.

**Merci à toutes et à tous de participer à cet effort !**

Nous avons mis en place un partenariat avec la Régie des Quartiers du Grand Avignon (RQGA 168 Rue du Grand Gigognan, Courtine, 84000 Avignon - 04 90 87 21 29) afin de vous permettre de procéder aux travaux nécessaires si vous ne souhaitez pas les effectuer vous-même et ce, à tarif préférentiel.

## Arrêté portant sur la propreté des voies et de l'espace public

### Article 2 : Entretien des trottoirs

Chaque riverain de la voie publique est tenu de maintenir en bon état de propreté le trottoir sur toute sa largeur en droit à leur façade, et/ou de leur clôture, du pied de la façade jusqu'à la bordure externe du trottoir. Ce bon état est caractérisé par un sol sans souillure, sans débris et sans herbes.

Le désherbage des pieds de façade et/ou de leurs clôtures attenantes à la voie publique est à la charge du riverain. Pour des raisons d'hygiène et de santé publique, l'usage d'herbicides ou tout autre produit phytosanitaire est strictement interdit.

### Article 3 : Activité commerciale

Les restaurants, les bars ainsi que les établissements qui vendent des denrées à emporter sont tenus d'assurer un dégrasage fréquent des sols aux abords de leur commerce de manière à laisser la voie publique en état de propreté.

Les commerces de proximité sont tenus d'enlever régulièrement les déchets produits par leur activité et les conséquences de celles-ci (mégots, gobelets...) dans un rayon de 10 mètres autour de leurs enseignes.

## Rappel : l'affichage sauvage est interdit

Nous constatons à longueur d'année que l'affichage sauvage pollue visuellement le parc d'Activités de Courtine. Nous rappelons que l'affichage sauvage est strictement interdit et passible d'amendes. Nous souhaiterions que les personnes qui détiennent l'autorité fassent appliquer les sanctions prévues.

## Vitesse en Courtine

La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules. Sans exception.

Pour le bien-être et la sécurité de chacun en Courtine, nous vous rappelons quelques règles que nous vous remercions de bien vouloir respecter :

**La vitesse sur la Rocade Charles de Gaulle est limitée à 70 km/h.**

**La vitesse en entrant en Courtine par les bords du Rhône est limitée à 50 km/h.**

**La vitesse à l'intérieur de la zone est limitée à 50 km/h avec certains passages limités à 30km/h.**

Certains axes très fréquentés et en ligne droite (rue Sainte Geneviève, rue de l'Aulanière, rue du Grand Gigognan...) sont extrêmement dangereux pour les salariés, les riverains, les visiteurs et les dirigeants qui sortent de leurs entreprises en raison de la vitesse excessive des automobilistes et des camionneurs.

RALENTISSEZ ! La vitesse tue...

## Courtine n'est pas une poubelle

Courtine est la cible de nombreux dépôts sauvages : gravats, déchets verts, mobiliers, plastiques...

Les rues sont extrêmement sales jonchées de papiers, sacs plastiques, gobelets, débris en tous genres...

Pour information : jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 € au-delà de ce délai. En cas de non-paiement ou de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

**Les déchets qui sont jetés dans les rues de Courtine nuisent à notre qualité de vie, à notre bien-être et à notre planète.**

Ces actes d'incivilités sont intolérables. Chaque négligence vient polluer davantage notre environnement représentant un danger pour les hommes comme pour les animaux. Chaque petit geste d'incivilité a une incidence à très long terme.

**Respectons COURTINE.**



# L'association du Parc d'Activités Avignon-Courtine

## Rôle de notre association pour les entreprises et les salariés de Courtine



L'Association a été créée il y a plus de 30 ans. Elle est gérée par un CONSEIL D'ADMINISTRATION dont les membres sont des chefs d'entreprises de COURTINE qui donnent bénévolement de leur temps.

Un bureau d'accueil est tenu par la responsable du parc d'activités aidée par une collaboratrice dont le rôle est :

- Être à l'écoute en permanence de toutes les nombreuses doléances
- Accueillir, orienter, informer (physiquement, par mail ou téléphone)
- Traiter toutes demandes émanant des chefs d'entreprises ou autres,
- Gérer le quotidien (administratif, commercial, technique, la signalétique),
- Rédaction du bulletin de Courtine, prospection publicitaire, distribution du bulletin
- Organiser toutes manifestations (réunions à thèmes, petits déjeuners, Courtine Business, déjeuner des entrepreneurs, déjeuner de Noël des entreprises, etc.)
- Participer à des réunions avec les réseaux extérieurs (Réseau Entreprendre, différentes zones du secteur, Grand Avignon, Mairie d'Avignon, etc.)
- Créer des réseaux partenaires (Spirou, Rocher Mistral) pour faire bénéficier aux salariés et entreprises de Courtine de tarifs avantageux.
- Créer des partenariats solidaires et généreux (Don du Sang, Institut Sainte Catherine, Croix-Rouge)
- Partenariat avec Vaucluse HEBDO afin de faire bénéficier d'un abonnement gratuit d'un an toutes les entreprises adhérentes.

Une permanence téléphonique est maintenue 7 jours sur 7 de 8 heures à 22 heures toute l'année.

L'association dispose d'un site internet et communique via les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Un bulletin d'informations est réalisé et édité tous les 2 mois en 12 pages quadri chromées privilégiant des articles concernant la vie en Courtine.

Dans le cadre de COURTINE AUTREMENT, des commissions ont été créées :

- COMMISSION SÉCURITÉ : M. NABBOUT (responsable) et M. BENET
- COMMISSION ENVIRONNEMENT ET PROPRIÉTÉ : M. BENET (responsable) – MM. PURPAN et LEDOUX
- COMMISSION ADHESIONS : MM. CORSO et BENET
- COMMISSION ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS : MM. MACHOU et TADDEI
- COMMISSION CULTURE, LOISIRS et SPORTS : M. LABROT (responsable) et M. TADDEI
- COMMISSION ÉCONOMIQUE : M. LEDOUX (responsable) et M. TADDEI
- COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : M. PURPAN (responsable)

### Le rôle de l'association :

- FEDERER les entreprises de la zone en faisant se rencontrer les chefs d'entreprises
- SOLIDARITÉ entre les entreprises pour la DÉFENSE du parc d'activités
- INTERFACE entre les entreprises, les collectivités et les pouvoirs publics
- Participer à l'aménagement et à la valorisation du Parc d'Activités
- Création et gestion de la SIGNALISATION
- DÉFENDRE et PROMOUVOIR les entreprises
- DÉVELOPPER des IMPLANTATIONS de nouvelles entreprises
- AIDER, SOUTENIR, PARTAGER les entreprises
- ÊTRE PRÉSENTS

### Que fait l'association ?

Elle répond aux doléances quotidiennes des entreprises et des visiteurs. Le bureau d'accueil reçoit plus de 2.000 personnes / an (problèmes en tous genres tels que : vitesse, sécurité, signalisation, affichage sau-

vage, stationnement, circulation, dépôts sauvages, collecte, déchetterie, relation de voisinage, demandes de toutes sortes...)

Elle s'occupe de la création et de la gestion de la signalisation. Entretien et nettoyage des panneaux de signalisation qui appartiennent à l'Association en raison de l'usure, des intempéries, des accidents, des tags..., Remplacement de la signalisation, mise à jour de la signalisation.

L'association s'occupe de la rédaction et de l'édition du bulletin d'informations «EN COURTINE», Gestion et édition de l'Annuaire des entreprises de Courtine, Gestion du site internet, Mise à disposition du plan de Courtine, Mise à disposition du plan d'Avignon, Consultation des offres et des demandes d'emploi, Mise à disposition des horaires de bus, Listing des terrains et locaux disponibles en Courtine (pour les entreprises et les particuliers uniquement), Distribution de documents publicitaires sur la zone (gratuit pour les entreprises adhérentes).

Notre Association du Parc d'Activités d'Avignon-Courtine est gérée par des administrateurs, eux-mêmes dirigeants d'entreprises sur le site.

Une cotisation annuelle payée par les entreprises ou les propriétaires de terrain du parc d'activités ainsi qu'une subvention conséquente de l'agglomération du Grand Avignon permettent de financer nos activités.

### A quoi sert l'association ?

- 1/ Accueil de plus de 2.000 personnes et réception de plus de 3.000 appels par an.
- 2/ Intervention diverses auprès des entreprises, des collectivités territoriales, des administrations et services rendus aux adhérents.
- 3/ Organisation de rencontres entre chefs d'entreprise de Courtine.
- 4/ Signalisation du Parc d'Activités.
- 5/ Demandes et offres immobilières sur le site.
- 6/ Organisation de manifestations au profit des salariés et des chefs d'entreprise de Courtine.
- 7/ Défense des entreprises du Parc (en général et individuellement).
- 8/ Information destinée à tous les adhérents.
- 9/ Lobbying auprès des élus et des administrations.
- 10/ Gestion des Embranchés Ferroviaires (ASEF).

### Liste des administrateurs de COURTINE

#### Les Membres du Bureau

Président: Monsieur Dominique TADDEI (TADDEI DSE)  
 1<sup>er</sup> Vice-Président: Monsieur Jocelin NABBOUT (FORUM AUTOMOBILES)  
 Vice-président : Monsieur Fabien LEDOUX (CONTACTMEDIA)  
 Secrétaire : Monsieur Yves MACHOU (SCI Cerisier)  
 Trésorier : Monsieur Emmanuel PURPAN (YETIGEL)

#### Les Membres du Conseil d'Administration

Monsieur Roberto BENET (TRAITEUR LA VALLERGUE)  
 Monsieur Patrice CORSO (XEFI)  
 Monsieur Christophe DRONE (AGIS)  
 Monsieur Éric DUPRESSOIRE (IFC)  
 Monsieur David FERRY (CNR)  
 Monsieur Johan FOURNAL (GMTi)  
 Monsieur Daniel LABROT (NELSON MARK FOREST)  
 Madame Nadia ESPOSITO (AXIOME)  
 Monsieur Bernard PASCAUD (AFSI)

#### Les Membres Associés

Monsieur Hervé BIBAS (3 ASSURANCES COURTAGÉ)  
 Madame Martine CHELLY (AQUILA RH 2C SOURCING)  
 Monsieur Yves PELLICIER (VEOLIA)  
 Monsieur Philippe SCHMITT (ACTIF ISOLATION)  
 Monsieur Philippe SEGURA (AVIGNONNAISE DE RENOVATION)  
 Monsieur Bruno VALLE (VINCENT DE PAUL)

## Activités menées en 2021

### Organisation d'événements et de réunions :

- **Janvier à décembre 2021** : Création d'une bibliothèque au bureau d'accueil regroupant de nombreux ouvrages divers et variés concernant Courtine, Avignon, la Provence, le Rhône, etc.
- **Janvier 2021** : Inscription à l'ANNUAIRE ASSOCIATIF de la Ville d'Avignon afin d'être référencé et renforcer notre visibilité
- **15 février 2021** : Participation au comité de pilotage Diagnostic DAE (Déchets d'Activités Economiques)
- **2 mars 2021** : Conseil d'Administration de COURTINE, présentation des membres associés
- **2 mars 2021** : Présentation de la démarche TERRES D'EFC
- **10 mars 2021** : 1<sup>ère</sup> rencontre régionale des associations d'entreprises du Sud
- **Mars 2021** : Adhésion à l'association TERRES D'EFC
- **Mars 2021** : Pré-Inscription au LABEL PARC +
- **18 mars 2021** : Réunion avec l'association RQGA et les membres de la commission Environnement Propreté
- **1<sup>er</sup> avril 2021** : Réunion avec la CCI afin de présenter ses services aux chefs d'entreprise de Courtine
- **16 avril 2021** : Dîner des Chefs au profit de l'Institut Sainte-Catherine (contre le cancer)
- **15 mai 2021** : Inscription au LABEL PARC +
- **25 mai 2021** : Assemblée générale de l'ASEF
- **27 mai 2021** : Table Ronde TERRES D'EFC «Répondre aux enjeux sociétaux et donner du sens à l'entreprise»
- **10 juin 2021** : Conseil d'Administration Courtine
- **15 juin 2021** : 2<sup>e</sup> comité de pilotage Diagnostic DAE (DÉCHETS D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES) - PARC D'ACTIVITÉS DE COURTINE
- **16, 17, 18, 21 et 22 juin 2021** : Journées de nettoyage COURTINE avec la Régie des Quartiers du Grand Avignon (payées par l'association de Courtine)
- **25 juin 2021** : Inauguration du Parc ROCHER MISTRAL
- **Juillet 2021** : Partenariat avec le Parc Provençal ROCHER MISTRAL (Château de la Barben)
- **1<sup>er</sup> juillet 2021** : Invitation PARC SPIROU soirée des partenaires
- **3 juillet 2021** : Participation GRANDE VENTE DE COSTUMES DE SCÈNE OPERA COURTINE
- **7 juillet 2021** : Rencontres avec la municipalité et le grand Avignon pour les problèmes rencontrés en Courtine
- **9 juillet 2021** : Déjeuner des entrepreneurs de Courtine
- **26 juillet 2021** : Commission et échanges avec nos évaluateurs pour l'obtention du label ARBE PARC +
- **Juillet 2021** : Distribution des Affiches et programmes du Festival d'Avignon
- **Juillet 2021** : Entretien avec L'ECHO DU MARDI sur COURTINE (déceptions et espoir)
- **Juillet 2021** : Installations de nichoirs et d'hôtels à insectes sur l'ensemble du parc d'activités
- **16 septembre 2021** : Rencontre pour le projet GIE AZUR BUSINESS CLASS
- **28 septembre 2021** : Invitation au Palais des Papes pour le spectacle son et lumière LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE
- **4 octobre 2021** : Pose d'un container LE RELAIS en Courtine (collecte de vêtements, chaussures, maroquinerie...)
- **Octobre 2021** : Distribution du nouveau programme de l'OPERA GRAND AVIGNON
- **15 octobre 2021** : Soirée des partenaires ROCHER MISTRAL
- **16 octobre 2021** : Soirée des Mécènes OPERA GRAND AVIGNON
- **19 octobre 2021** : Conseil d'Administration de Courtine
- **17 novembre 2021** : Rencontre Grand Avignon pour création d'un port en courtine
- **18 novembre 2021** : Assemblée Générale de l'Association
- **19 novembre 2021** : Comité de pilotage n°3 du projet de diagnostic DAE porté par le Grand Avignon
- **25 novembre 2021** : Inauguration Hôtel Mercure COURTINE
- **26 novembre 2021** : Dîner des Chefs au Palais des Papes en faveur de l'Institut sainte-Catherine
- **2 décembre 2021** : Rencontres économiques Carpentras
- **7 décembre 2021** : Déjeuner de Noël des entrepreneurs de Courtine



**Masqués mais toujours libres de choisir votre avenir !**

**De Bac+2 à Bac+5 et MBA**

Alternance, \*Formation initiale, Formation continue



**8 campus :**  
Alès - Avignon - Marseille,  
Montpellier - Nîmes,  
Perpignan - Saint-Étienne  
et Valence

Nos formations sur : [www.ifc.fr](http://www.ifc.fr)    

\*Formation initiale dans le cadre de l'établissement d'enseignement technique supérieur privé hors contrat  
n° 084 1173 U Rectorat d'Aix-Marseille (liste des formations sur [www.ifc.fr](http://www.ifc.fr))

BONNE NOUVELLE !

LE GRAND AVIGNON  
**BAISSE**  
LES TARIFS  
DES TRANSPORTS ORIZO

Pour tous  
À partir de 26 ans

**200€**  
par an\*

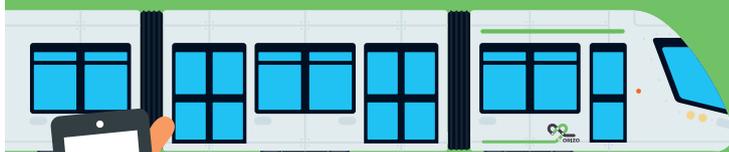
soit 50% de réduction

au lieu de  
**400€**  
par an

À compter du  
**8 juillet**  
2022



FAITES LE PLEIN... DE TRAJETS



Achetez votre titre de transport  
7j/7 24h/24 sur la **Eboutique Orizo** !



\* voir conditions sur orizo.fr



## Vos lignes de bus en Courtine

**10** AVIGNON TGV  
→ AVIGNON POSTE

**20** AVIGNON TGV  
→ P+R PIOT

**30** AVIGNON TGV  
→ AGROPARC



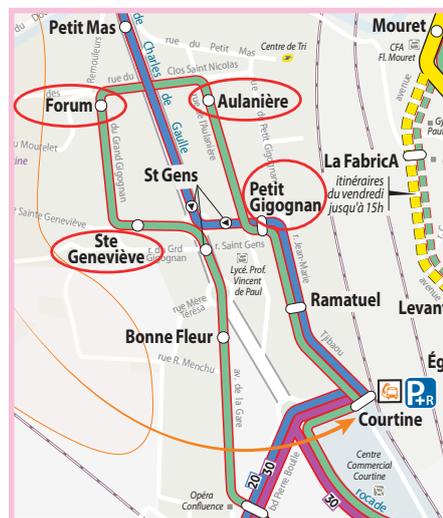
Réservez votre trajet sur **orizo.fr** rubrique **Allobus** ou au **0 800 456 456 N° Vert Gratuit** (depuis un poste fixe ou mobile) **au plus tard 1 heure avant votre déplacement**, auprès de votre conseiller Orizo, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h. **En 1 seul clic ou appel, réservez vos trajets Allobus pour la semaine !**

**Nouveau !**

> Découvrez les **NOUVEAUX ARRÊTS** de la ligne **10** pour faciliter vos déplacements en Courtine !  
Arrêts **Petit Gigognan, Aulanière, Forum** et **Ste Geneviève**



> Pour vous rendre en Gare TGV : **10 20 30**  
> Pour rejoindre le centre-ville d'Avignon : **10 20**



Avignon, le 18 juillet 2022

Objet : Programme de redynamisation  
des zones d'activités économiques  
du Grand Avignon

Madame, Monsieur,

Le Grand Avignon a engagé un grand plan de redynamisation de ses zones d'activités économiques en investissant, sur 4 ans, 20 millions d'euros dans l'amélioration de ces espaces de travail sur lesquels vous avez choisi d'implanter votre entreprise.

Les travaux vont porter tout autant sur l'environnement esthétique, que sur la performance environnementale des zones (gestion des déchets, de l'eau...) ou encore l'accessibilité.

Ils visent à garantir un accueil de qualité à vos clients et salariés, et à donner envie à de nouvelles entreprises de s'y installer.

En tant qu'entreprise présente sur l'une des 29 zones d'activités dites "d'intérêt communautaire", vous pouvez compter sur les services et l'appui du Grand Avignon, qui a pour mission de les aménager, les entretenir et les gérer.

Plus globalement, la Communauté d'agglomération s'est fixée pour objectif de garantir un aménagement économique équilibré du territoire, pour le bénéfice de ses entreprises et habitants. Pour ce faire, elle entend proposer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises et aux enjeux de demain, tout en tenant compte d'une dimension qualitative essentielle : maîtrise de l'impact sur l'environnement, desserte par les transports en communs, qualité paysagère, respect des normes de construction.

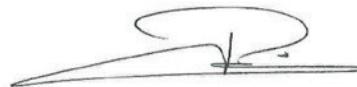
La transition écologique, énergétique et économique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire que les élus du Grand Avignon ont élaboré en 2021, et qui vise à poursuivre le développement d'une agglomération à taille humaine, conciliant excellence environnementale et économique, au bénéfice de notre qualité de vie à tous.

L'embellissement de votre environnement de travail répond complètement à cette ambition et ce programme de revalorisation des zones d'activités en est l'un des marqueurs forts. La plaquette jointe à ce courrier vous donnera un premier aperçu de ce programme.

Vous serez bien évidemment informés de l'avancée des travaux dans votre zone. Je souhaite que ce programme constitue aussi l'opportunité de renforcer les liens et les échanges entre nous, pour que nous agissions ensemble.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président



Joël GUIN

# Les hôtels Court'Inn d'Avignon se transforment et renaissent sous le nom Hôtel Festival Sud

## 1 / Histoire de la reprise

Une reprise en mode projet pour redonner du souffle à deux résidences hôtelières de la zone Courtine.



L'entrepreneur Gilles Ridet a repris les résidences hôtelières Court'Inn Aqua et le Court'Inn Suites à Avignon. Une opération longue mais lisse qui a impliqué acte notarié pour la vente des murs et acte sous seing privé pour le fonds de commerce. « Détenir les murs est gage de liberté pour mener le projet d'amélioration et de transformation à sa guise » précise celui qui a déjà fait peindre le mont Ventoux et son vélo en grande fresque murale sur la façade de l'établissement Aqua.

Exploitées par les descendants - non hôteliers - du propriétaire d'origine, les résidences hôtelières Court'Inn à Avignon constituaient un bien atypique devant être cédé. Situées à proximité

de la zone Courtine-Avignon-Confluence, et à 320m l'une de l'autre, les deux résidences exploitées par une seule société, se composent de deux ensembles immobiliers de 28 et 18 logements avec espaces verts et en plus pour le Festival Sud Aqua une grande piscine et une salle de petit-déjeuner.

C'est le hasard qui fait croiser la route de l'intermédiaire en transaction de l'agence Michel Simond et de l'homme d'affaires fondateur de l'ETI Nexway désireux de diversifier ses investissements et de s'impliquer localement.

Lors de la première visite des lieux en janvier 2021, s'il n'est pas vraiment séduit par le produit, Gilles Ridet l'est en revanche par l'idée qu'il y a « tout à faire ». Et, parce que l'homme de projet est aussi un homme de chiffres et il y voit une bonne équation économique. Fort de son expérience réussie de reprise de la résidence Chamois d'Or (3\*) et de l'hôtel Marielle (4\*) à Val Thorens, le chef d'entreprise maîtrise les aspects financiers spécifiques aux hébergements touristiques.

À cela s'ajoute la dimension humaine du projet qui inclut sur l'une des résidences, des logements sociaux et solidaires en relation avec le SIAO (« 115 ») ou l'ASE. « A ce stade de ma vie, cela comptait pour moi de pouvoir concilier gestion d'entreprise et activité louable et utile pour les personnes » mentionne le dirigeant de 66 ans, qui s'est d'ailleurs depuis rapproché de la Préfecture pour accueillir plusieurs familles ukrainiennes dans son établissement.

Repris depuis 5 mois, l'hôtel Festival Sud a fait sa mue et a affiché complet pour tout le mois de juillet.

## 2/ Les Challenges de la Reprise

Les 2 bâtiments offraient de beaux volumes assez mal exploités et dans l'ensemble laissés dans leur jus. L'établissement Suite tournait à plein régime mais devait être repris en main en termes de présentation et règles de vie.

L'établissement Aqua sortait d'une fermeture administrative de plus de 18 mois et se devait d'être sorti de son sommeil, être relooké et monté en gamme.

### Les grandes étapes pour donner un nouveau souffle à l'hôtel

Selon un programme précis, il fallait élaborer une stratégie de reprise afin de pouvoir offrir tous les services souhaités et notamment procéder au re-packaging de l'ensemble de l'offre de l'hôtel.

- Naming : Hôtel Festival Sud (Suite & Aqua)
- Travailler sur l'identité de chaque établissement, montée en gamme

de l'ensemble, humaniser l'hôtel, l'authentifier à son territoire

- Thématiser et décliner un esprit et une ambiance pour chaque établissement tout en respectant les nouveaux codes du voyageur et pour être certain d'apporter quelque chose d'inédit au territoire d'Avignon :
  - Thématique du Rhône pour la partie Suite, avec l'ambiance et l'histoire du Rhône au début du 15<sup>ème</sup> siècle au moment de la destruction partielle du Pont d'Avignon.
  - Thématique du vélo pour la partie Aqua, passion de Gilles Ridet et surtout pour répondre à la tendance actuelle du cyclotourisme qui est en plein essor en France avec neuf millions de séjours vélo par an.
- Décoration, signalétique, nouveaux affichages plus modernes, nommage des appartements et apport de décorations dans l'esprit du nouvel hôtel
- Renouvellement des équipements cuisine, SB, chambres, amélioration du confort, produit d'accueil, chaises longues personnalisées, ...
- Aménagement du Parc Aqua, équipements pour les enfants, plantations (100 nouveaux arbustes), décoration (30 tonnes de galets), création d'une pergola, ajout d'un terrain de pétanque, aménagement de terrasses ...
- Transformation digitale : doter l'hôtel des meilleurs outils digitaux, nouveau site web (festivalsud.Com), nouveau système de gestion entièrement Saas (Misterbooking), optimisation de la relation OTA notamment Booking, refonte de l'offre tarifaire, actions de marketing digital ....
- Premiers travaux de toilettage, d'embellissement et de montée en gamme de l'hôtel permettant une meilleure expérience client et une fidélisation de la clientèle.
- Refonte de la salle de petit-déjeuner, nouveaux mobiliers et espace lounge
- Exploitation de l'hôtel ainsi optimisé/réinventé avec l'objectif de retrouver les revenus 2018 d'avant crise.



## 3/ Description des hôtels Festival Sud Suite et Aqua

Il s'agit d'une résidence hôtelière de 46 appartements située en zone d'activités d'Avignon COURTINE et composée de deux ensembles immobiliers Suite & Aqua. Les deux établissements sont exploités à l'année avec une clientèle de professionnels l'hiver et de tourisme l'été, et en point d'orgue le festival d'Avignon.

**3.1 Le Festival Sud Suite** est un appart hôtel \*\* de 18 appartements sur 1.900 m<sup>2</sup> de terrain ; il s'adresse à une clientèle de professionnels en déplacement et répond à des besoins d'hébergement d'urgence en partenariat avec le 115 ou l'ASE.

### Les appartements

- 6 studios et une chambre double, côté entrée réception – Au long du Rhône : Méditerranée, Camargue, La Durance, Le Pont d'Avignon, Le Lez, Le Roublon
- 12 grands appartements T2 et T3 - A la remontée du Rhône : Le Gardon, La Cèze, L'Ardeche, L' Ouvèze, La Drome, la Saône, L'Ain, L'isère, L'Arve, Lac Léman, Glacier du Rhône, Mont Saint-Gothard

### Le Jardin et les équipements

- Un espace réception (Le cockpit)
- 1 buanderie
- Le coin épicerie / cafétaria
- L'ensemble intègre également un grand parking sécurisé.

**3.2 Le Festival Sud Aqua** est une résidence de tourisme de 28 appartements au sein d'un parc arboré de 3.750 m<sup>2</sup> avec une grande piscine.

### Les appartements

- 6 Studios 3P Rdch côté piscine – Courses mythiques : Le Tour, Le Giro, LaVuelta, Paris Roubaix, Milan san Remo, Roc d'Azur
- 8 Studios 3P Rdch côté arrière - Monde du vélo : Pistard, Danseuse, Sprint, Peloton, Tandem, 58x11, La Roue, Miguel Martinez
- 6 Duplex P5 Etage Côté Piscine - Grand Cols : l'Iseran, Galibier, le Bouquet, Col de Thorens, Mont-Ventoux, Tourmalet
- 8 chambres P2, Etage Côté Arrière – Histoire/Evolution du vélo draisienne, vélocipède, grand bl, bicyclette, vélo de course, VTT, BMX, Gravel

### Le parc et les équipements

- 1 salle de petits déjeuners de 80m<sup>2</sup> (espace Petite Reine)
- 1 piscine 14x7m avec large plage de 300m<sup>2</sup>
- 1 espace jeux enfants
- Un espace pergola
- Un coin cafétaria
- Un terrain de pétanque & table de ping-pong
- Un espace barbecue
- Un grand parking sécurisé de 28 places de stationnement
- Haute de 8 mètres, la grande fresque du Ventoux et de son cycliste en façade de l'hôtel

### 4 / L'hôtel Festival Sud, une adresse atypique et conviviale au cœur de la zone industrielle/artisanale de Courtine

Idéalement situé à la croisée du centre d'Avignon et de la nouvelle gare TGV, l'hôtel Festival Sud est le parfait équilibre pour des vacances réussies : vous êtes au calme au bord de la piscine tout en profitant des attraits de la ville et dans un parc arboré et fleuri écrien de verdure au sein de la zone artisanale.

L'établissement Suite en bordure du Rhône, rempli son rôle d'hébergement d'urgence et constitue un espace de vie protégé pour les personnes en besoin d'hébergement cours et moyen terme.

L'établissement Aqua en retrait de 320 m. dispose d'un parc ombragé et d'un calme qui appelle à la sérénité. En effet un espace très calme aux dires de nos clients, notamment en soirée après 17H00 et les WE.

### Label Vélo

Avis aux passionnés, vous retrouverez au Festival Sud Aqua l'esprit du Vélo ! À deux pas de la via Rhôna et du massif des Alpilles, un grand choix de sorties vélo s'offrent à nos clients. La thématique particulière « Vélo » attribuée à l'établissement Aqua marie la passion du propriétaire avec les tendances actuelles du cyclotourisme.

« Nous souhaitons accompagner cette croissance, la Provence est 2<sup>ème</sup> des meilleures destinations d'Europe pour faire du vélo, Avignon est une étape clé de la fameuse ViaRhôna®, un itinéraire cyclable très fréquenté aménagé du Lac Léman à la Méditerranée. En région le parcours compte 75 km entre Lapalud et Avignon. Le monde du vélo se retrouvera dans notre hôtel avec une ambiance sportive et familière » précise le nouveau propriétaire.

En terme d'innovation, une 'Bikeroom', en analogie au Skiroom, a déjà été créée, un espace dédié aux arrivées/départs du cycliste de passage : stockage sécurisé des vélos, service de lavage et de gonflage, outils pour l'assistance technique, service de blanchisserie pour les tenues, un canapé et un Frigo Vintage avec notamment la bière de l'arrivée.

Enfin être installé dans la zone artisanale de courtine, permet en outre de rester proche d'une clientèle de professionnels de passage, et garantie le calme le soir et les WE pour nos touristes.



### 5/ Services & Equipements

En famille, entre amis ou collègues, l'hôtel Festival Sud Aqua vous accueillera dans l'une de ses 28 chambres doubles, studios ou appartements tout équipé.

Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain avec une douche ou baignoire, un bureau, une bouilloire et machine café, une télévision HD et le wifi très haut débit.

Les studios et duplex comprennent des kitchenettes et les grands duplex proposent 5 couchages sur 2 niveaux. Hormis les chambres doubles, tous les appartements disposent d'une terrasse équipée.

La partie Aqua dispose d'un parc, un grand jardin intérieur avec piscine (ouverte de mai à Septembre)

Le restaurant petit-déjeuner et sa terrasse fonctionne en moyenne et haute saison. Possibilité de click & collect de petits déjeuners dans les chambres en toute saison.

Personnes à mobilité réduite : Deux chambres PMR accessibles en fauteuil roulant en autonomie

### Autres prestations :

- Wifi gratuit partout dans l'hôtel
- Parking gratuit et sécurisé
- Aire de jeux enfants, terrain de pétanque, barbecue et pergola, cafeteria
- Abri vélo plus bikeroom avec borne de recharge vélo, location de bicyclettes
- Borne de recharge voiture électrique (2 x 22Kva) (septembre 2022)
- Langues parlées : français, anglais, italiens, ukrainien
- Dog Friendly : animaux acceptés

### Conclusion

Avec ses grands appartements de 5 ou 6 personnes, l'hôtel Festival Sud est un hôtel à vivre en famille bien adapté aux attentes d'aujourd'hui.

Ce projet hôtelier moderne aux prestations soignées s'appuie sur la convivialité et une vision contemporaine de l'hôtellerie de ville. Tout est pensé pour un séjour « sans contrainte avec Ambiance conviviale à la française, surprise et décontraction.

Tous les ingrédients sont réunis pour bien vivre ses vacances en Provence. Tout est sur place pour faciliter la vie des parents : avec des chambres séparées, un parc clôturé et sécurisé, un espace enfants dédié et aménagé, des petits déjeuners potentiellement en terrasse pour des matins sereins. Des chambres familiales accessibles pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes. L'hôtel Festival Sud s'adresse aussi aux entreprises pour leur afterwork (De mai à octobre), sur l'espace Pergola avec accès à la piscine. Avec ces nouveaux services, l'hôtel Festival Sud vient enrichir l'offre et les choix d'hébergement pour les entreprises de la zone COURTINE et leurs partenaires.

### Quelques informations horaires :

Check-in : 16h00 / Check out : 11h00

Petit déjeuner : 07h00 – 10h00 - Bar : 17h00 – 20h30

Piscine (Aqua) : 7H00 – 22h00 - Réception : 9H00/21H00

**Hôtel Festival Sud** - 36 route des Remouleurs - 84000 Avignon  
 Information & Réservation : [resa@festivalsud.com](mailto:resa@festivalsud.com)  
 Tél. +33(0)4 58 24 00 80 - Site web : [festivalsud.com](http://festivalsud.com)  
 Contact Presse : Gilles RIDEL - +33 1607081151 - [gridel@festivalsud.com](mailto:gridel@festivalsud.com)

# APICULTEURS RÉCOLTANTS

## LE BERGER DES ABEILLES : JE PARRAINE UNE RUCHE



Amoureux des abeilles et du miel authentique, nous travaillons à vous offrir des miels Made in France. Produit sur le territoire Français dans les règles de l'art, vous goûterez à des miels uniques et naturels. Un goût inimitable que les abeilles vous offrent. Nous œuvrons pour le développement de nouvelles colonies d'abeilles et d'insectes pollinisateurs. Un don de la nature que nous voulons sauver.

### PARRAINEZ LES ABEILLES, PARRAINEZ NOTRE PLANÈTE.

Nous sommes deux apiculteurs qui prônons pour une apiculture, à la fois, douce et moderne.

Et afin de vous faire découvrir et profiter de ce savoir-faire et de ses produits, nous vous offrons la possibilité par le biais du parrainage d'acquérir une ou plusieurs de nos ruches. Ce parrainage vous ouvre plusieurs possibilités d'installation :

- directement sur le toit de votre entreprise
- sur l'un de vos terrains
- dans nos ruchers

Le berger des abeilles installe, entretient et s'occupe toute l'année de vos protégées, et vous remet en fin de saison l'intégralité de la récolte; un service clé en main.

Nous attirons votre attention qu'un tiers de notre alimentation dépend de la pollinisation par les abeilles et que notre empreinte environnementale n'a jamais été aussi néfaste pour la nature qui nous entoure, comprendre et connaître les abeilles c'est faire un pas en avant pour les protéger.

**Nous avons besoin d'elles, votre soutien est indispensable.**

### PERSONNALISATION DE VOS ÉTIQUETTES

Vous allez épater vos clients/collaborateurs en offrant ces ravissants petits pots de miel avec une étiquette personnalisée à votre effigie. Le berger des abeilles examine chaque projet individuellement et peut vous proposer des ajustements pour rendre votre étiquette encore plus belle.

Et pour toujours plus de personnalisation, nous vous proposons des accessoires des produits de la ruche: des cuillères à miel en buis, des nougats en berlingot, des couvercles en tissu, un packaging à vos couleurs pour sublimer vos pots de miels.

### QUELQUES RUCHES DE NOS PARRAINS

Nous vous proposons de magnifiques ruches en bois peintes avec un rendu noble et esthétique à l'image de votre entreprise.

### LES POTS DE MIEL

En plus d'acquérir un produit éco-responsable, naturel et savoureux, vous faites entrer la biodiversité dans la stratégie de communication de votre entreprise avec un packaging innovant.

### INTÉRESSÉ POUR NOUS PARRAINER ? CONTACTEZ NOUS

Jeremy LAFFON : 07 68 40 50 57  
<https://lebergerdesabeilles.fr/home>



Votre journée éco-citoyenne se déroule sur une demi journée à votre convenance entre avril et septembre. ( sous réserve de bonne condition météo ) Dans un cadre bucolique, vos butineuses vous font découvrir le monde apicole

Déroulement de l'initiation à l'apiculture :

- La vie de l'abeille en générale
- L'évolution de la colonie sur une saison
- De la théorie à la pratique : visite du rucher et manipulations sur plusieurs ruches d'adant
- Le matériel nécessaire pour mener un rucher
- L'origine de l'abeille et les différentes espèce en france
- Des explications sur les essaims ( ce qu'il faut savoir, comment les maintenir en bonne santé, ce à quoi il faut être vigilant ...)
- Sensibilisation aux maladies et à leur transmissions, aux prédateurs et à l'impact environnemental sur les colonies.

### NOS FORMULES

#### Sur nos terrains

**Nous gardons votre ruche sur notre rucher.**

100 pots de 125 gr par ruche



Une ruche 890 € HT / ruche par an  
Entre 2 et 9 ruches 790 € HT / ruche par an  
Plus de 10 ruches 750 € HT / ruche par an

#### Sur votre terrain

**Votre ruche est installée sur votre terrain, nous venons régulièrement nous en occuper (suivi, traitement vétérinaire)**

100 pots de 125 gr par ruche



Une ruche 1890 € HT / ruche par an  
Entre 2 et 9 ruches 1290 € HT / ruche par an  
Plus de 10 ruches 890 € HT / ruche par an